# CONSEIL MUNICIPAL DE MONTBELLET
# PROCES VERBAL REUNION du 15 septembre 2026

Nombre de membres afférents au Conseil : 15 - En exercice : 15

- Présents : 13 - Votants : 15 dont 2 pouvoirs

Date de la convocation : 8 septembre 2026 Date d'affichage : 22 septembre 2026

**L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le quinze septembre** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de MONTBELLET, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien BORNUAT, Maire.

**Etaient présents :**

Sébastien BORNUAT, Bruno GALLI, Maryse CHARVET, Isabelle SALLIN, Thierry GARNIER , Nicolas LAURENT, Stéphanie THEVENARD, Aurore ODOUX, Patrice POTEAUX, Corinne ABERT-FERRAND, Emmanuel AMBOISE, Laurence BERTHOUD-LAFARGE, Alexis CLERC

**Absents avec pouvoir** : - Jean-Louis GACHET pouvoir à Thierry GARNIER
- Fabienne STEPHAN pouvoir à Maryse CHARVET

**Secrétaire de séance : Isabelle SALLIN**

**Rappel de l'ordre du jour :**

- Mise à jour du tableau des effectifs
- Demande de modifications PLUI : point
- Situation des travaux Eglise de St Oyen et la mairie
- Propositions d'achats de terrains
- Compte-rendu des réunions intervenues
- Questions diverses

**1/ - Procès-verbal du 8 juin 2026**

**Approuvé à l'unanimité.**

Les élus souhaitent avoir connaissance des compte rendus communiqués à la suite des commissions de la CCMT. Il est demandé qu'un espace partagé soit créer au niveau du secrétariat.

**2 / Mise à jour du tableau des effectifs**

Suite à l'obtention de son concours un agent a obtenu sa titularisation au poste d' ATSEM. Un 2e agent qui dépendait du Centre de Gestion de la Fonction Publique de Saône et Loire a été recruté en contractuel pour une durée de 6 mois au service administratif.

**3/ PLUI Modifications demandées**

Le PLUI est un document stratégique qui fixe les règles d'urbanisme et de construction ainsi que les prescriptions environnementales et paysagères à respecter sur l'ensemble du territoire intercommunal. C'est aussi un document évolutif qui doit s'adapter aux enjeux et à l'actualité des projets de notre territoire.
Le précédent conseil municipal avait ciblé des modifications.

Monsieur le Maire propose d'ajouter des nouveaux points afin de ne pas pénaliser les constructions existantes *sur un zonage* situé en zone agricole.

**Arrivée de Mr Nicolas LAURENT à 19h30**

Après une présentation sur plan la présente assemblée valide l'ajout des modifications suivantes : Modification zonage A en U

- parcelles cadastrées : ZK n° 39 - 45 – 46 – 47 – 114 -115 -119
  AI n° 6 – AI n° 66
  AD n° 38- 42 – 53 - 110
  AC n° 130

- Modification zonage N en U : parcelles cadastrées AB n°19,20 ( partiellement ) et 21 ( partiellement )

**4/ Situation des travaux Eglise de Saint Oyen et mairie**

Des finitions doivent intervenir dans les logements.
La société en charge des façades n'intervient pas côté mairie ce qui retarde considérablement le chantier. Le maître d'oeuvre entreprend les démarches nécessaires pour rétablir la situation.
Une situation financière détaillée est communiquée aux élus pour chaque chantier.

**5/ Propositions d'achats de terrains plans d'eau de Saint- Oyen et hameau de Mirande : réserve incendie**

Deux propriétaires ont pris contact en leur temps en précisant qu'ils souhaitaient vendre leurs parcelles respectives à la commune. Le prix des terrains a été fixé par les services des Domaines. L'assemblée propose pour les 2 parcelles 0,15 € le m² pour la parcelle cadastrée section ZW n° 12 d'une superficie de 12a 20ca et la parcelle cadastrée ZW n° 14 d'une superficie de 4a 30ca. La commune prendra en charge les frais notariés.

La Défense Extérieure Contre l'Incendie est une obligation légale en France qui vise à garantir l'alimentation en eau des services de secours (sapeurs-pompiers) en cas d'incendie. La commune est couverte par des poteaux incendie mais il y a des zones blanches notamment au hameau de Mirande.
Après étude, la parcelle ZM n° 291 est enclavée dans le hameau et permettrait la pose d'une poche de réserve d'eau sur 180 m². La propriétaire est favorable sur le principe mais le prix reste à définir. Le Conseil étudie le prix d'achat susceptible d'être soumis.

**6/ Compte rendu des réunions intervenues**

**- Restaurant scolaire :** un changement de président est intervenu et de cuisinier. Le prix des repas a été augmenté, afin de pallier aux différentes hausses rencontrées.
La commune a prévu l'installation de stores bannes côté baies vitrées du restaurant scolaire.

**- Voirie :** le parking de la chapelle des Arts a été remis à niveau. Ce dernier restera en l'état.
Diverses réfections sont intervenues. Avec la sécheresse de nombreuses routes se sont fissurées**.**

**- SydesI** : Un éclairage public devrait être installé rue du prieuré. Un devis pour le remplacement de candélabres vétustes doit intervenir.

## 7/ Questions diverses

- **Monsieur le Maire a rencontré la référente** de la commune en poste à la Gendarmerie de TOURNUS. Des contrôles radars le long de la RD906 ont été demandés.

**- Location salle polyvalente** : Une modification au règlement intérieur est édictée pour les bénéficiaires. La salle polyvalente est louée aux particuliers ayant une habitation principale ou secondaire sur la commune.

- **2ème vague de reprise de concessions** : Le carré n° 3 fait l'objet d'une reprise. La procédure s'est terminée courant 2025. Les arrêtés individuels des concessions concernées vont être rédigés. L'intervention sur le terrain est prévue en novembre prochain.

- **Désignation d'un élu pour le dépôt et la délivrance d'une autorisation d'urbanisme**. Mr BORNUAT ayant prévu des travaux, les autorisations d'urbanisme le concernant seront traitées après délibération de l'assemblée par Mr Bruno GALLI Ier Adjoint.

**- La commission décoration** prévoit l'installation de différents supports notamment le long de la RD 906 pour la campagne d'Octobre rose.

- **Demande de subvention** : le CFA de St Marcel sollicite une subvention pour un élève de la commune en apprentissage dans leur centre. La commune octroie une participation de 50 €uros.

**- Un devis** pour l'installation d'un paratonnerre sur le bâtiment de la mairie a été demandée auprès de la Société Horloges Plaire. L'installation est prévue en 2027.

La séance est levée à 21h40

**La prochaine réunion est fixée au lundi 12 octobre 2026 à 19h00**